

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix – Travail – Patrie  
 -----  
 REGION DU CENTRE  
 -----  
 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU  
 -----  
 COMMUNE DE BOKITO  
 -----  
 SECRETARIAT GENERAL  
 -----



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace – Work – Fatherland  
 -----  
 CENTER REGION  
 -----  
 MBAM AND INOUBOU DIVISION  
 -----  
 BOKITO COUNCIL  
 -----  
 GENERAL SECRETARIAT  
 -----

## DECISION MUNICIPALE N°05/DM/ C/BOK / CIPM/ M/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°04/AONO/C-BOK/ CIPM-2025 POUR L'ACHAT D'UN CAMION BENNE ET D'UN COMPACTEUR, DANS LA COMMUNE DE BOKITO; DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOKITO Maître d'Ouvrage

Vu la constitution ;  
 Vu la loi n° 2007/117 du 24 avril portant création des Communes ;  
 Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
 Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;  
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;  
 Vu Le décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;  
 Vu l'Arrêté N°000133/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur AMATAGANA ZACHEE en qualité de Maire de la Commune de Bokito et ses Adjoints ;  
 Vu le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°04/AONO/C-BOK/CIPM-2025 du 17/04/2025 pour l'achat d'un camion benne et d'un compacteur, dans la Commune de Bokito; Département du Mbam et Inoubou ; Région du centre.  
 Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bokito ;

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> Est déclaré INFIRMIER le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert susmentionnée:

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP /Ydé;
- FEICOM/Ydé
- Préfet M&I/Bfia
- DDMINMAP/Bfia
- DDEMINEPAT/Bfia
- Intéressé
- Archives et Chrono.

